





La Restauration et les Bars à Vins

Candidature Initiale	Renouvellement
La présente convention est signée entre	:
Duras, d'une part :	n de la destination Pays de Bergerac et
QUAI CYRANO 1 rue des Récollets 24100 BERGERAC	
Tel : 05 53 57 03 11 e-mail : contact@qu	uai-cyrano.com
Représenté par Pascal PREVOT en qualité	•
 Le partenaire du réseau Vignobles part : 	& Découvertes du Pays de Bergerac, d'autre
Nom de l'établissement :	
Nom et Prénom du représentant :	
Type de restauration (gastronomique, bis	strot, brasserie,):
Nombre de couverts :	

2- Critères à Respecter *

*Tous les critères sont obligatoires

 Carte des vins proposant de manière significative et prioritaire les vins de la région.

Précisez le nombre de vins proposés à la carte :

Précisez le nombre de vins de la région proposés à la carte :

- Être ouvert en haute et moyenne saison au moins. Précisez période d'ouverture :
- Être le relais d'information vers les autres partenaires touristiques bénéficiaires de la marque (restaurants, caves, sites naturels et patrimoniaux, etc).
 Remarque :

 L'équipe est capable de parler de vins de la région et conseiller le client sur les accords mets et Vins.

Remarque:

- Proposer du vin de la région au verre :
- Avoir une carte traduite en une langue étrangère au moins, préciser :
- Proposer une cuisine en partie ou exclusivement locale Remarque :
- Disposer de son propre site internet ou être référencé sur celui d'un organisme institutionnel (OTSI, CDT...)

Adresse du site Internet :

Remplir **deux des critères parmi ceux énoncés** ci-dessous (entourer les points correspondant) :

- Être lauréat du Prix National de l'Œnotourisme
- Avoir le titre de « Maître restaurateur » et/ou la marque Qualité Tourisme et/ou un label qualité local ou national
- L'équipe est capable de s'exprimer dans une langue étrangère
- Avoir une cave à vin électrique afin de garantir la qualité du vin servi
- Être référencé dans un guide touristique et/ou gastronomique de moins de 3 ans
- Proposer une démarche de partage autour du vin.
 Préciser les actions menées :
- Avoir un site internet traduit en une langue étrangère au moins

3- Engagements

Le prestataire s'engage à :

- Respecter l'intégralité des critères du label national Vignobles & Découvertes et à se plier aux éventuels contrôles du respect des différents critères.
- Apposer la plaque « Vignobles & Découvertes » de façon visible (à l'entrée du site ou à l'accueil),
- Intégrer le logo sur son site internet et ses documents de communication et insérer un lien vers les sites des pilotes et des chefs de file du territoire.
- Renvoyer la clientèle vers les autres prestataires porteurs de la marque, lorsque la prestation répond à la demande du visiteur/client/touriste.
- Participer aux actions d'animation entreprises par le réseau.

- Le partenaire déclare être en conformité avec toutes obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou sa profession, conformément au point 5.3 du règlement d'usage; notamment, concernant la réglementation sur les établissements recevant du public (ERP).
- Le porteur de projet et son partenaire s'engagent à prôner et à pratiquer la consommation responsable.
- Le partenaire s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises.
- Le partenaire s'engage à respecter, maintenir, voire améliorer les points cités cidessus.

La commission de labellisation se réserve le droit de radier tout établissement ne respectant pas un ou des critères du label. Le prestataire devra alors cesser d'utiliser les outils de communication du label (logo et plaque).

Cet engagement est signé pour une durée égale à la validité du label pour la destination Pays de Bergerac et Duras.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle candidature est nécessaire.

Fait	à	Le/	· /	,
	Θ	,	/	

Signature et cachet *

*signature non électronique

Le porteur du projet Quai Cyrano / Le Président Le partenaire candidat Rôle / Statut